



**HAL**  
open science

## Le patrimoine architectural urbain au Liban : des pistes de recherche

Michael F. Davie

► **To cite this version:**

Michael F. Davie. Le patrimoine architectural urbain au Liban : des pistes de recherche. Michael F. Davie. Questions sur le patrimoine architectural et urbain au Liban, Université de Balamand, Institut d'Urbanisme, Académie Libanaise des Beaux-Arts & UMR 6592 du CNRS "URBAMA", 1999, 2-86906-129-3. hal-01377972

**HAL Id: hal-01377972**

**<https://hal.science/hal-01377972v1>**

Submitted on 17 Oct 2016

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Le patrimoine architectural et urbain au Liban.

## Des pistes de recherche

*Michael F. DAVIE*

Le choix du thème de la Journée d'Études du 12 avril 1997, "Le patrimoine architectural et urbain au Liban : pour qui, pourquoi, comment faire ?", réside dans l'importance de son enjeu scientifique dans le contexte urbain du Liban d'aujourd'hui. Malmené par la guerre, le patrimoine paraît dangereusement exposé à l'heure de la reconstruction, quoique de nombreuses associations, des groupes de pression et des personnalités influentes cherchent à sensibiliser l'opinion aux multiples dangers qui se présentent, si son éradication continue.

Grâce à leur action, la population découvre progressivement l'importance d'un riche héritage matériel, limité non seulement aux nombreux vestiges antiques et médiévaux, mais aussi à des bâtiments et à des îlots de la période ottomane et du Mandat français. Elle découvre des cadres de vie et des savoir-faire, par ailleurs non dépourvus de valeur esthétique. Elle s'intéresse même aux patrimoines plus larges, à leur défense ou à leur réhabilitation : des quartiers entiers, le paysage et l'environnement urbains, la production matérielle et culturelle, les appartenances urbaines, autant d'éléments perçus comme constituant les nombreuses facettes de l'identité nationale et dont la perte signifierait la fin d'une certaine originalité libanaise.

La question du patrimoine, de sa protection ou de sa réhabilitation, suscite des prises de position, des controverses et des propositions, qui émanent tant d'universitaires que de particuliers ou des différents acteurs privés ou publics de la

construction ou de la reconstruction. Les textes de cet ouvrage le démontrent amplement. Cependant, le débat public, à la fois sur le terrain social ou véhiculé par les médias, s'identifie le plus souvent à des dénonciations ou à des contributions militantes. Quoique nécessaires, celles-ci ne suffisent pas à faire germer des avancées significatives au plan de la recherche. Les Actes de la Journée sont une première et modeste contribution académique à ce débat.

La double question du patrimoine architectural et urbain renvoie à des angles d'attaque nombreux, multidisciplinaires et tous d'une redoutable complexité. Aucun pays, aucune ville, ne peut actuellement prétendre avoir fait le tour de la question et y avoir apporté des réponses qui aient satisfait l'ensemble des acteurs concernés. Pour le Liban, elle constitue encore un vaste chantier de recherches, encore à peine déblayé, aux termes de référence encore mal balisés et aux problématiques à peine esquissées. C'est dire l'importance que peut acquérir toute réflexion scientifique sur le sujet, notamment quand l'approche se fait par le biais des sciences humaines et sociales.

Les enjeux majeurs de la question du patrimoine peuvent, à titre d'exemple, s'analyser à travers l'investigation de la sphère idéelle. Les représentations diverses de la population ou celles des acteurs décisionnels sont structurées par des idéologies diverses et ancrées dans l'histoire et la culture du moment. L'appropriation du patrimoine par des acteurs précis peut répondre, dans certains cas, à une demande sociale, consciemment ou inconsciemment exprimée, mais qui signale en même temps une prise de conscience d'enjeux à d'autres échelles et pour lesquels le patrimoine est instrumentalisé. Dans d'autres cas, elle peut correspondre à des stratégies d'appropriation d'une ressource quelconque. Le mouvement se fait donc, d'un côté, pour maintenir et pour réhabiliter un cadre urbain, et, de l'autre, pour intégrer les qualités de ce même cadre dans les calculs de sa valeur marchande. Des rapports de force s'étalent alors au grand jour autour de l'enjeu patrimonial et deviennent une autre manière de comprendre les dysfonctionnements identitaires, politiques et économiques qui traversent l'espace des sociétés. Mais d'autres approches peuvent être proposées.

La Journée a permis de centrer les débats autour de six points, offrant un panorama de l'état des recherches sur la question au Liban. Des intervenants ont ancré leurs réflexions sur les travaux et les bilans effectués dans plusieurs pays (la France, l'Égypte, la Grande-Bretagne, la Pologne, etc.), d'autres ont proposé des exemples plus strictement libanais. La richesse des interrogations soulignent le fait que la recherche au Liban n'est pas à l'état embryonnaire, bien au contraire, mais qu'elle manque simplement d'effectifs et de moyens pour produire des travaux plus consistants.

### **La notion de patrimoine au Liban est historiquement et idéologiquement construite**

Le concept de patrimoine a été introduit au XIX<sup>ème</sup> siècle par les vecteurs de la culture européenne, notamment les missionnaires, explorateurs, archéologues et autres scientifiques, aussi bien ottomans qu'européens. Cette culture européenne avait été elle-même façonnée par la Renaissance et sa découverte du monde antique à travers les apports arabes. Cela est maintenant bien documenté. Pour l'Occident, effectivement présent en Afrique du Nord et au Moyen Orient à partir du XIX<sup>ème</sup> siècle, la priorité était d'identifier puis de décrire les grands monuments antiques et médiévaux en Méditerranée. Ceux-ci étaient autant de preuves matérielles de la continuité à travers le temps — et donc de la légitimité — de la supériorité de l'Europe dans tous les domaines, grâce notamment à la Révolution industrielle qu'elle avait initiée. Découvrir et décrire les sites et les édifices phéniciens, hellénistiques et romains du Liban avaient une finalité idéologique claire. Ces sites abritaient les sources de la culture occidentale : l'écriture (la Phénicie), l'art (les canons grecs) et les lois (l'École de Béryste). Les constructions militaires et religieuses croisées étaient elles aussi centrales aux mythes fondateurs de la culture chrétienne occidentale et aux justifications d'une présence culturelle et économique renouée avec le Levant. Le patrimoine archéologique est ainsi une invention occidentale nécessaire à la constitution de sa



propre identité ; il a par la suite été exporté vers d'autres espaces et différemment acclimaté.

Le travail d'exploration de la région (en Syrie, dans le Mont Liban, en Palestine) a été effectué par des missionnaires, des archéologues et des militaires ; il rejoint la logique d'appropriation de l'espace de l'Afrique du Nord, par l'identification des édifices et des sites emblématiques justifiant la colonisation. Il ne pouvait donc pas sérieusement s'intéresser, dans le cas précis de l'actuel espace libanais, aux monuments islamiques de la période pré- ou post-croisée, ni aux vestiges byzantins ou ottomans. Ces monuments renvoyaient à des mondes et à des civilisations que l'Europe jugeait trop culturellement et culturellement éloignés, ou trop hostiles à leur projet : l'Islam et Byzance avaient en effet limité les ambitions européennes en Méditerranée et au Proche Orient. La fascination des sites croisés renvoie alors bien évidemment à des logiques articulées à l'Histoire particulière de l'Église catholique.

Ainsi, la notion de patrimoine s'identifie en premier lieu aux vestiges archéologiques antiques, très clairement repérables et unanimement admirés en Occident. Certes, des scientifiques ottomans, peu nombreux il est vrai mais formés en Europe, ont aussi contribué au repérage des espaces et de leurs vestiges. Il n'empêche que l'exploration, et donc l'appropriation par le nommé, est une œuvre européenne.

Sur cette période inaugurale, plusieurs points d'ombre persistent cependant. Nous ne savons rien sur l'identité de ceux qui ont introduit, pour la première fois au Liban, la notion de patrimoine archéologique. On ignore tout de leur biographie, de leur apprentissage et de leur place dans la mouvance plus vaste qu'est la connaissance de "l'Orient" ; on ne tient que quelques bribes biographiques de quelques savants, archéologues et autres, qui ont cristallisé les prémices de tout un mouvement et qui l'ont transmis à la société d'accueil. On ne peut donc que faire une lecture idéologique approximative du choix des sites péremptoirement jugés intéressants par les premiers scientifiques. Pourquoi s'est-on, par exemple, attaché très précocement à l'étude des grands monuments romains plutôt qu'aux sites plus modestes, mais bien plus riches en enseignements pour l'histoire occidentale

ou orientale ? La réponse est sans doute à chercher dans les choix et les modes en cours en Europe à ce même moment, et le désintérêt pour les sites mineurs ou pour les cadres urbains médiévaux, voire pour l'architecture vernaculaire ancienne. Ces choix s'expliquent surtout par la volonté de confirmer la suprématie d'une Europe scientifique, économique et militaire, qui devait puiser ses racines dans la matérialité culturelle et artistique de l'Empire romain, lui-même héritier de la civilisation grecque. Cela ne pouvait s'effectuer qu'à travers la description de sites spectaculaires (le mot vient de "spectacle"). Retrouver et s'appropriier ces sites monumentaux, par le nom et la désignation, c'était l'une des façons de légitimer la présence occidentale au Levant.

Un deuxième point majeur, mais qui reste dans l'ombre, est celui de l'identification des hommes ou des institutions professionnelles qui ont formalisé la notion de patrimoine spécifiquement libanais. Comment, en effet, est-on passé de la notion générale de la valeur patrimoniale des objets, dont ceux du Levant, à celle, encore plus ancrée dans la sphère idéologique, du patrimoine spécifiquement libanais ? Passer de la légitimation historique de la présence européenne en "Orient" à celle, plus étroite, de la légitimation historique d'un État, le Liban, pose toute une série d'interrogations, tant factuelles que méthodologiques. En effet, le patrimoine libanais se veut autre que celui des pays environnants ; il doit conforter et consolider l'identité strictement nationale et servir de modèle pour les générations futures de Libanais, à l'exclusion des autres nationalités. Le patrimoine libanais a donc une histoire intimement liée à la construction nationale, elle-même datée. De l'origine de cette construction sectorielle, les pistes sont nombreuses : sont-elles à trouver dans la recherche des politologues, chantres du nationalisme, ou des historiens, les légitimateurs du passé national ? Faudrait-il plutôt regarder du côté des archéologues ou des architectes ? La question est loin d'être triviale quand on constate que le patrimoine islamique du Liban est pratiquement passé sous silence ; le silence est assourdissant pour le patrimoine ottoman. Le patrimoine croisé a fait l'objet de beaucoup d'attentions, bien que les États croisés

n'ont que peu duré eu égard de la présence de l'Islam ou de l'Empire ottoman ; les choix sont manifestement idéologiques. Que dire alors de l'absence d'intérêt pour l'affirmation d'un patrimoine libanais arménien, bédouin, kurde, ou celui de toutes les autres composantes ethniques, culturelles ou religieuses de cette Nation ? Y aurait-il un patrimoine acceptable et *politically correct*, et une autre, qu'il serait judicieux de cacher, au nom des exigences de l'unité nationale ?

## **Le patrimoine libanais est l'héritier d'une vision muséale des objets**

Sur un autre plan, le souci d'identifier et éventuellement de restaurer des sites ou des édifices d'intérêt patrimonial signale une conception muséale qui vise à mettre en valeur l'objet, et seulement l'objet, à le placer en scène pour un public précis, celui qui adhère aux valeurs esthétiques et culturelles de l'Occident ou à l'Histoire officielle du pays. Vu sous cet angle, l'homme, et par extension la société locale, et sa production matérielle sont d'un intérêt secondaire par rapport à l'objet patrimonial ; idéalement, les cadres urbains et les hommes qui y vivent peuvent disparaître, car ils "brouillent" la lecture de l'espace et l'unicité de la lecture symbolique. La mise en scène des objets nécessite alors leur dégagement du contexte urbain, et donc la disparition du cadre matériel qui les avait engendrés. Or, et le fait se confirme régulièrement, il est pratiquement impossible de séparer l'objet ayant un intérêt patrimonial reconnu et du cadre de vie sociale, politique et économique intense dont il fait organiquement partie. Les *khân*, les souks, les *hammâm*, l'environnement immédiat des mosquées et des églises, les espaces résidentiels et les bâtiments publics constituaient en effet — et constituent toujours — le cœur et la vie même des villes arabes. La question est donc de savoir dans quelle mesure, au Liban, le patrimoine s'identifie à des objets isolés ou à des cadres et à des contextes plus larges ? Quel est le contexte culturel qui a fait pencher le choix pour l'une ou pour l'autre option ? Sachant que la question patrimoniale est *intimement liée* aux modes culturels, quel rôle joue l'engouement



international actuel pour des cadres complets, comme des souks d'Alep, de Tripoli et de Damas par exemple, ou des médinas entières (Fès, Marrakech, la vieille ville de Jérusalem) dans la redéfinition de ce que pourrait constituer le patrimoine libanais ? Les effets destructurants consécutifs à l'isolement des monuments mis en scène sont peu connus, et la multiplication des opérations de sauvetage, de réhabilitation ou de valorisation, souvent menées de bonne foi, peuvent donner des effets contraires à ceux prévus : l'aménagement des berges du Nahr Abou-'Alî, à Tripoli, est riche en enseignements à ce sujet, comme l'est celui du mausolée de Ibn al-'Irâqî dans le centre-ville de Beyrouth, sauvé *in extremis*. Ce dernier cas cristallise à lui seul tous les enjeux idéologiques, culturels, politiques, architecturaux et urbanistiques du centre-ville.

À d'autres échelles, le patrimoine architectural et urbain libanais peut (et à nos yeux devrait) englober les espaces urbains précoloniaux. Mais quel est le bilan des connaissances sur ces espaces ? Que savons nous des souks, maintenant rasés, du centre-ville de Beyrouth, de leur architecture, de leurs concepteurs, de leur valeur d'usage et de leur place dans le système urbain ? Quel est le bilan scientifique de la "maison aux trois arcs" ? L'histoire architecturale de ces bâtiments est encore à faire, depuis le modèle des habitations à *iwan* et à cour centrale qui les a engendrés aux formes exubérantes des grandes maisons patriciennes de la fin du XIXème siècle. Sans connaissance de ces modèles et archétypes, peut-on véritablement agir au plan patrimonial ? Nous pensons pour notre part que le patrimoine urbain et architectural devrait englober des bâtisses de la période coloniale. Le bilan des connaissances sur le patrimoine du Mandat est ténu, et se réduit à des analyses architecturales ; pourtant, les villes libanaises, et notamment la capitale, ont vu leur morphologie urbaine profondément modifiée durant les vingt ans de présence française par l'introduction de matériaux et de réglementations nouveaux. Comment est née cet intérêt pour l'architecture coloniale ? Qui a été l'initiateur et comment la société actuelle a-t-elle accepté des formes produites durant une période historique présentée comme sombre ?



Enfin, la question de la limite temporelle extrême de ce qui constitue le patrimoine architectural et urbain se pose avec insistance. Si un consensus semble émerger pour considérer que les "maisons aux trois arcs" appartiennent au patrimoine national, de même que certains bâtiments du Mandat, que faire des objets plus récents ? Que dire de l'immeuble de la Poste à Beyrouth ou des autres bâtiments de la rue des Banques ? La rue Hamra fait-elle partie du patrimoine urbain, sachant que les premiers bâtiments résolument modernes y ont été édifiés dès le début des années 1950 ? L'hôtel Saint-Georges à Beyrouth et le bâtiment central de la plage Acapulco à Ouzai appartiennent-ils au patrimoine architectural libanais ? La statue des Martyrs de la place des Canons, coulée durant la première moitié des années 1950 a-t-elle une place dans l'inventaire patrimonial ? La Corniche beyrouthine mérite-t-elle une quelconque attention ? Certains des bâtiments les plus anciens de Bourj-Hammoûd constituent-ils un patrimoine historique pour la population arménienne, étant les témoins de leur installation, voici plus de soixante ans, dans la capitale ? Des bâtiments, maintenant détruits, comme la tour de contrôle de l'aéroport à Khaldeh, les séraïls de Jdaideh et de Tripoli, le café Hajj Daoûd, les cinémas de la place des Canons, auraient-ils pu être des objets patrimoniaux ? Si les questions sont posées, les recherches manquent cruellement pour en dégager des réponses construites.

### **La notion de patrimoine repose également sur un corpus juridique historiquement constitué et daté**

On connaît mal l'histoire et l'effet des premiers textes réglementaires ottomans sur la protection du patrimoine archéologique ou architectural des espaces des actuels États de la région. Il semblerait que c'est sous l'influence européenne qu'a été promulgué le premier arrêté de 1884 qui visait à protéger les sites archéologiques ; aucune mention n'est faite à d'autres cadres, tels que les quartiers historiques des villes. Pour le Liban, le Mandat français n'a fait que perpétuer cette logique, en promulguant des lois qui restent toujours en vigueur, avec une définition du

patrimoine effectuée uniquement par l'imposition d'une date-butoir arbitraire et jamais remise en question depuis. La responsabilité confiée à la Direction générales des antiquités pour tout ce qui concerne les édifices "anciens" confirme (et complique) encore plus la vision archéologique du patrimoine.

L'absence d'une législation adaptée au patrimoine, tel qu'il est aujourd'hui compris tant au plan national qu'international, laisse la porte ouverte à des excès et à l'arbitraire : l'inefficacité et l'inadaptation de la législation actuelle autorise la destruction, en toute légalité, d'objets d'une grande valeur artistique, culturelle ou sociale. Certes, l'ampleur des destructions et l'éradication de vastes pans du patrimoine national durant la guerre et surtout durant la décennie qui l'a suivie, a fertilisé la réflexion sur la question ; cela reste une bien maigre consolation dans l'attente d'une législation qui devrait intégrer des échelles spatiales et temporelles plus vastes et plus en phase avec la demande sociale. L'expérience de la Syrie, de la Jordanie, des Territoires Palestiniens Autonomes mérite une attention particulière, tout comme celui d'autres pays arabes à tradition patrimonialiste plus longuement constituée, comme l'Égypte, la Tunisie, le Maroc et l'Algérie. Dans ces pays, en effet, la question a fait l'objet de débats larges et surtout de législations originales : par le jeu des idéologies nationales, par des retours de métissages culturels et enfin par la valeur économique indéniable du fait du tourisme, la question du patrimoine ne pouvait échapper au regard du législateur. Au Liban, le patrimoine est encore associé à une certaine forme de nostalgisme, et non pas comme une ressource nécessitant un corpus juridique pour le réglementer. Un bilan sur l'état de la question, au plan juridique, est donc nécessaire pour identifier les lacunes majeures de la législation libanaise ; il servira surtout à mesurer l'écart entre la pensée sur la question dans les autres pays arabes et celle encore en cours au Liban.

## Le patrimoine est une notion polysémique et à géométrie variable

Si on prend comme référence des pays occidentaux ayant une longue réflexion sur la question, la notion de patrimoine s'étend à plusieurs sphères. Elle ne se limite plus uniquement aux édifices ou aux sites archéologiques ; elle couvre maintenant des champs aussi variés que l'artisanat, l'architecture, des quartiers urbains entiers, l'art ; elle couvre des savoir-faire, des savoir-vivre et des valeurs esthétiques : la musique, la gastronomie, la littérature, mais également les paysages, les cadres de vie du quotidien, des solidarités sociales et des loisirs. Le patrimoine architectural et urbain ne représente qu'une partie d'un concept plus large et plus englobant, car il est indissociable de la société qui l'habite et qui le pratique. Au Liban, seule une partie de ces acceptions a été adoptée, le patrimoine constituant un outil idéologique pour l'invention de l'histoire officielle ; c'est donc le Pouvoir qui légitimise le patrimoine, qui reste mal compris par la population qui a produit d'autres cadres de référence.

La recherche du "patrimoine" libanais renvoie à des attitudes de nostalgie pour un temps qui n'est plus. Ainsi, dans un premier temps, la notion de patrimoine a été étendue, par des associations, à la préservation ou à la réhabilitation d'objets à forte valeur architecturale : les "anciennes demeures", en fait les habitations des classes supérieures et très aisées des villes ou du Mont Liban de la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle. Il a été étendu par la suite à l'architecture banale, domestique, vernaculaire, à travers l'invention de la "maison libanaise", en fait un produit de la rencontre de plusieurs types et de courants régionaux. Cette introspection a suscité une demande récente pour l'intégration limitée d'éléments architecturaux du "patrimoine" dans les constructions modernes (arcades, tuiles, etc.). Elle n'a cependant suscité aucune réflexion de fond sur l'histoire de cette architecture, des archétypes ou des évolutions complexes qui ont accompagné les mutations sociales des villes.



Le législateur n'a pas saisi le sens de ce mouvement, quoique la question du patrimoine ait suscité des actions pionnières. Ainsi, vers la fin des années 1980, la notion de patrimoine architectural libanais a été adoptée par un petit groupe de chercheurs pour couvrir des constructions de la période du Mandat français (les bâtiments improprement nommés "maisons ocre"), syncrétismes de courants très divers fédérés par un matériau nouveau, le béton. L'étude — ou la fascination — s'est limitée aux formes, passant sous silence les conditions de leur émergence dans les espaces du péricentre urbain. Mais il est vrai que les études historiques préalables n'avaient pas encore abouti. Conséquence supplémentaire de cette indigence de travaux historiques, les premiers bâtiments du style international des années 1950 n'ont pratiquement encore fait l'objet d'aucune recherche soutenue. Pour l'ensemble des cas, la forme du contenant et son contenu (les habitations et les fonctions) restent dissociés, soulignant que le patrimoine libanais reste encore confiné dans une fonction d'objet-spectacle.

Heureusement, la notion s'étend maintenant et timidement à d'autres sphères, et il n'est plus rare d'entendre que le *tourâth* national libanais devrait maintenant englober la musique, la littérature et l'art. Ceux-ci restent cependant, comme pour l'architecture, des éléments admirés et analysés *per se*, sans que soient pris en compte l'environnement social et physique, ici souvent urbain, qui les a secrétés. La notion de patrimoine ne semble pas, non plus, englober des espaces et des sociétés plus larges encore et ignore l'ensemble urbain, auquel il manque d'ailleurs une définition consensuelle : réunion de plusieurs bâtiments caractéristiques d'une période, paysage urbain "typique" mais composite, la ville entière ? Ainsi, les quartiers urbains homogènes (les vieux souks de Tripoli et de Saida), les quartiers aristocratiques de Beyrouth (l'ensemble maintenant disloqué du quartier Sursoq) ou ceux des classes moyennes (Jemmayzeh, Basta Tahta, Zoqâq el-Blât, également à Beyrouth) appartiennent eux aussi au patrimoine urbain, tout comme la rue Spears, les alentours du jardin de Sanâyeh et la rue Hamra, au-delà de la valeur intrinsèque de chaque bâtiment. C'est l'ensemble qui a

une valeur, l'arrangement des pleins et des vides, les couleurs et l'atmosphère, l'esprit des lieux, et qui fait que ces espaces en acquièrent. Dans le même registre, la valeur patrimoniale des bâtiments publics ou semi-publics (sérails, casernes, écoles, universités, hôtels) est encore largement passée sous silence, bien que l'on perçoit depuis très récemment des frémissements d'intérêt pour des ensembles appartenant à l'ère de la Révolution industrielle : les magnaneries, les premières usines, l'infrastructure du rail, les ponts.

Au-delà des formes matérielles, la notion de patrimoine exclut encore les savoir-faire des artisans, les comportements et les rythmes urbains comme les loisirs, les fêtes et les actes de sociabilité. On ne peut dissocier de leur contexte bâti les rituels religieux et sociaux que sont les naissances, les mariages et les décès, moments privilégiés et fortement chargés au plan symbolique de la vie urbaine. Dans le même ordre d'idées, les allégeances familiales, confessionnelles ou politiques sont produites, pour partie, dans des contextes urbains précis, et leur disparition entraîne le déclin du lien social et politique. Ainsi, la réduction à la simple préservation de formes ôte au *tourâth* un champ d'action vaste, riche, et systématiquement ancré dans la réalité sociale libanaise.

## **Le patrimoine répond à une valeur et à une demande sociale, avec ses logiques propres**

En Occident, le patrimoine n'est plus aujourd'hui le pré carré défendu par une classe d'intellectuels ou de nostalgiques irréductibles. Il fait partie, avec des intensités et à des échelles différentes, des valeurs comprises et revendiquées par l'ensemble des couches de la société ; il fait partie de programmes politiques et constitue un enjeu non négligeable. Cependant, les valeurs prônées par les intellectuels libanais (la défense des artefacts archéologiques ou architecturaux) ne trouvent qu'un répondant faible dans les autres couches de la société. Pour celles-ci, ces valeurs sont détachées de la sphère de leurs préoccupations

immédiates ; elles appartiennent à celle de la sphère des constructions idéologiques nationales et leur message reste très souvent incompris. Certes, une certaine fierté transparait à l'évocation des grands monuments archéologiques, assimilés à l'industrie du tourisme ; ce sont quelquefois des balises historiques — et donc idéologiques — nécessaires à la construction de l'identité nationale. Les colonnes du temple de Baalbek, les châteaux de Jbail, de Saida ou de Tripoli, et le palais de Beit ed-Dine, sont autant d'objets patrimoniaux ancrés dans les mythes fondateurs de l'identité nationale. Cependant, la notion de patrimoine est parfois associée à la volonté du Prince de se mettre en scène, par la préservation de quelques objets urbains. Épaulé par ses hommes-lige, les architectes ou les urbanistes qui sont à son service, un patrimoine taillé sur mesure émerge, sans répondre à aucun dans la population ; ce fut le cas lors de la réhabilitation de certains immeubles du centre-ville. Ce regard désabusé sur la place du patrimoine dans la société signale bien entendu l'incompréhension des enjeux afférents à ce concept, notamment par le Pouvoir, qui n'est généralement sensible qu'à sa propre mise en scène.

Le patrimoine acquiert une valeur sociale quand différentes couches de la population en font un mot d'ordre mobilisateur. Force est de constater que la société libanaise, dans son ensemble ou selon des logiques localistes ou de stratification sociale, ne s'est pas mobilisée pour une quelconque identification ou de défense du "patrimoine", ici pris au sens complet. Plus concernée par une survie dans son cadre de vie quotidien, elle perçoit le patrimoine comme un luxe, sinon une affaire qui la dépasse, faute d'institutions politiques de relais pour canaliser sa demande. Il en résulte que la notion de patrimoine, au Liban, est restée figée et sa valeur sociale limitée à un nostalgisme stérile. L'absence de mobilisation se traduit, sur le terrain, par l'impunité avec laquelle les promoteurs fonciers peuvent faire disparaître des objets à forte valeur patrimoniale.

Pourtant, ce patrimoine — en fait ces patrimoines — n'est pas sans usage dans la société urbaine libanaise. L'utilisation du concept pour la promotion de ventes de logements semble devenir



la norme, mais on ne sait pas grande chose sur le statut des occupants des vieilles demeures ou des quartiers structurés de longue date et de leur attitude face à leur cadre. La valeur d'usage ou la valeur symbolique dont sont parés les souks de Saida ou de Tripoli sont encore mal élucidées, tout comme les dynamiques des fonctions commerciales traditionnelles de ces centres à urbanité riche et spécifique. On peut se demander si au-delà d'une définition en termes d'architecture ou d'urbanisme, le patrimoine ne se définit pas aussi et surtout par l'exigence de maintenir une mémoire des lieux, symbolisant la continuité d'une société sur des espaces précis de la ville. Car ce sont les lieux de la mémoire de jadis, des adaptations architecturales réussies dans un climat et un environnement naturel précis ; le patrimoine intègre aussi une recherche de confort et de rythmes de vie au quotidien, qui renvoient, par là, à la sphère sociale et aux représentations que se font les différentes couches de la population de la notion de patrimoine.

Ce vaste chantier de recherches est, une fois encore, à peine ouvert. En effet, la relation du citoyen à son cadre passe par son identification et par son appropriation de valeurs et d'objets. La volonté de "patrimonialiser" certains objets urbains au Liban a connu des réussites, mais également des échecs, faute de l'identification de la vraie valeur sociale. Un bilan de ces actions, par les différentes institutions et organisations non-gouvernementales clarifierait sérieusement les termes du débat, notamment celui de la "mémoire des lieux" actuellement très en vogue. Est-ce seulement les vieux quartiers qui seraient dignes d'intérêt patrimonial ? Les banlieues en seraient-elles exclues ?

## **Le patrimoine est un outil et un enjeu dans les projets des promoteurs de construction et de reconstruction**

Dans ce vaste champ qu'est la notion de patrimoine, évoluent les acteurs de la construction ou de la reconstruction. L'espace foncier étant, au Liban, une marchandise libre, pour l'essentiel, de

contraintes juridiques patrimoniales, il est réduit à une valeur d'échange. La valeur sociale d'un espace, tout comme la pertinence historique ou architecturale d'une bâtisse sera subordonnée à sa valeur commerciale actuelle ou future. L'introduction de la notion de patrimoine dans un projet signale alors un manque à gagner par des retards imposés, par exemple, par des fouilles de sauvetage. L'ancienne loi sur les loyers a autorisé, par le jeu du marché foncier, la destruction de bâtiments à la richesse architecturale indéniable et, par là, à la décomposition-recomposition de quartiers entiers. L'ambiguïté de la loi sur le patrimoine permet également de déconsidérer tout édifice âgé de moins de 200 ans, facilitant, en toute légalité, leur effacement physique du paysage urbain. Ce fut le cas du centre-ville, ainsi que du péricentre entre les années 1920 et 1990.

La recomposition des centres-villes s'effectue alors par le biais des terrains revalorisés par des coefficients d'exploitation importants, qui rendent non rentables la conservation des vieilles demeures, et ce malgré l'inadaptation des tissus anciens aux exigences de la circulation et aux activités de bureau. La logique économique prime sur la valeur patrimoniale, quelle que soit la définition donnée des espaces urbains ; elle est source de problèmes techniques que les institutions municipales, mal outillées, gèrent mal, contribuant par ailleurs à ce qu'il est convenu d'appeler la crise urbaine.

Entrave à la libre entreprise dans une économie libérale, la notion de patrimoine peut aussi et paradoxalement être un atout exploité pour mieux vendre. Jouant sur la corde de la nostalgie pour des cadres de vie maintenant perdus, sur le sentimentalisme d'une population déboussolée et en quête de repères et de solidarités au sortir d'une longue guerre, les acteurs de la construction (architectes et promoteurs) mettent en avant leur propre notion de patrimoine. Elle est, dans le meilleur des cas, un pastiche aseptisé et édulcoré pour satisfaire les rêves ou les nostalgies, réels ou imaginés, des consommateurs, ceux de la clientèle locale et des éventuels touristes. Le patrimoine est identifié à un objet-fonction lié à une activité limitée, souvent ludique. Il ne réhabilite pas un cadre sociétal, il est simplement

réinventé en un point précis et à très petite échelle : un restaurant, un café, une entrée d'immeuble. Il se limite, bien entendu, à une réinterprétation hors contexte : *moucharabieh* plaqués sur les rideaux de verre, arcades aux entrées, tuiles et pierre de taille, couleurs "traditionnelles" et arabesques comme élément de décor, déguisement en habits "traditionnels" du personnel de service, etc.

Le détail de la compréhension de la notion de patrimoine par les promoteurs eux-mêmes est encore mal saisi, malgré des avancées au plan de la recherche récente dans ce domaine. Il ressort que les promoteurs utilisent, consciemment ou non, le désir exprimé par la clientèle potentielle de retrouver des "racines", des valeurs "authentiques", autant de références à un patrimoine désiré, pour vendre leur produit : cadre de vie ou de travail, richesse culturelle et sociale, convivialité urbaine. Les médias et la publicité prennent alors le relais des chercheurs pour promouvoir le patrimoine, ou plutôt son pastiche ; le message est compris par les consommateurs et parfaitement intégré dans leurs valeurs. Dans les grands projets, quelques bâtiments — ou du moins leurs façades — seront "protégés", isolés de leur contexte architectural et social initial, mais mis en scène comme de grandes réussites patrimoniales. Le patrimoine devient alors, comme pour le projet de reconstruction du centre-ville par exemple, une notion positive, objet d'une politique de marketing ciblée, créatrice d'images riches en messages, d'icônes significatives. À ce même titre, le patrimoine est appelé pour relancer l'activité commerciale, pour valoriser des espaces déclassés. Fruit d'initiatives non officielles — les municipalités libanaises n'ayant pas les moyens d'intervenir sur le terrain —, les réhabilitations répondent à une demande claire des clients et des riverains, qui redécouvrent, au passage, une identité urbaine supposée perdue avec la modernité. Ce *civic pride* — germe d'un futur *grassroots democracy* ? — se cristallise autour de petits projets qui visent à consolider les acquis existants, à réintroduire, dans un contexte moderne, des objets, des solidarités ou des cadres de vie trop précipitamment abandonnés lors de la phase de modernisation à outrance des "Trente Glorieuses" libanaises. Le patrimoine, objet de consommation, s'intègre alors sans peine dans les logiques de l'économie libérale libanaise.



Au-delà du patrimoine muséal ou des pastiches, quelles solutions ?

Il ressort alors que la notion de patrimoine semble répondre, au Liban, à deux utilisations. En premier lieu, elle est identifiée à des édifices ou à des sites antiques ; son exploitation suit une logique muséale. La deuxième exploite des éléments architecturaux ponctuels dans une logique de commercialisation : le pastiche du promoteur, maladroitement commercialisé, qui joue sur la nostalgie individuelle ou sur une demande du touriste en mal de dépaysement.

Les deux cas semblent signaler une évolution sans grand espoir : la destruction du patrimoine urbain et architectural sera alors inéluctable, les pastiches de remplacement éphémères et frustrants, et la nostalgie d'une génération remplacée par celle d'une autre, différente et sans continuité. Intellectuels et professionnels de l'aménagement ont contribué à la situation actuelle, par des critiques acerbes sans toutefois proposer des solutions de rechange ou par un mimétisme sans garde-fous de modèles étrangers. Piliers de l'ordre économique établi grâce à leur position et à leur liberté d'action dans la classe des professions libérales, les architectes ont ainsi pu imposer une unicité de la morphologie urbaine des villes libanaises, tout en éludant le problème du contenu social de ces espaces.

Pourtant, des solutions ont été proposées et appliquées avec succès : des habitations ont pu être sauvées parce qu'elles étaient rentables dans le contexte économique ambiant de nouveaux locataires aisés recherchant un cadre de vie socialement valorisant. Certains architectes ont même construit des habitations très vastes, en respectant à la lettre les normes, les matériaux et l'esprit des édifices anciens, sans sombrer dans le pastiche naïf. Ailleurs, la réinvention — ou la relecture — du rôle des placettes et des cours intérieures de noyaux urbains ou villageois permet leur utilisation par des activités de restauration : cafés et restaurants "typiques". Le vieux Zouk reste l'exemple heuristique, malgré toutes les réserves que l'on pourrait y apporter. L'aménagement du souk des Joailliers à Tripoli ou de certains *khân* montre que le *self-help* peut

trouver une niche dans l'économie libérale libanaise. Exemples probants car économiquement rentables, ils restent cependant limités dans l'espace (ils sont très rares au Liban) et dans la variété des fonctions proposées (loisirs, commerce de luxe). Ils signalent avant tout qu'il y a d'autres logiques que la rentabilité dans la destruction-construction et d'autres logiques que les fonctions commerciales ou résidentielles "modernes" imposées aux parcelles par les technocrates d'aujourd'hui.

Une lecture de ce mouvement avancerait que le patrimoine est rentable, à en croire l'expérience de pays occidentaux, voire de pays du Proche-Orient (Égypte, Syrie, Israël et Palestine, Chypre, Turquie). Des expériences tentées au Liban, on ne connaît que très peu ; des inventeurs de solutions originales et de leurs calculs économiques, on ne sait rien. Pourtant, ces expériences individuelles montrent le chemin pour des expériences à des échelles plus vastes. C'est dans celles-ci, à travers notamment l'identification et la réhabilitation d'ensembles urbains, que l'on pourrait trouver des potentiels de valeur ajoutée. Le pôle de la rue Hamra, par exemple, qui appartient au patrimoine historique, architectural et social de Beyrouth, pourrait être revalorisé — dans le sens premier de "donner plus de valeur" — à travers une identification et une mise en scène, à très faible coût, d'éléments patrimoniaux. La rue Spears, actuellement objet d'une spéculation foncière effrénée, pourrait retrouver sa position de quartier prisé — et donc rentable — à travers une réhabilitation nuancée et intelligente du cadre actuel. Des ensembles encore intacts de "maisons à trois arcs" pourraient être recyclés en habitations de grand luxe pour des populations aisées friands de *status symbols*.

Mais cette réhabilitation rentable ne porte-t-elle pas les germes d'une ségrégation spatiale basée sur le statut social ? D'un côté, les quartiers sauvés de la destruction mais appropriés par les classes très aisées, et, de l'autre, les quartiers pour pauvres dans des espaces en sursis. Peut-être alors faudrait-il revoir le patrimoine "depuis l'intérieur" et encourager le maintien sur place des populations moins aisées et des fonctions moins nobles, mais dans des cadres généraux réhabilités qui contribueraient à la paix sociale dans la ville. On ne peut nier que le coût de maintien de la paix

sociale reste bien inférieur au prix payé par la guerre civile libanaise et son cortège de destructions et de malheurs.

Enfin, le patrimoine peut être d'un autre ordre, tout en étant rentable : l'esthétique d'un paysage ou d'un site protégé peut être commercialisée, la valeur patrimoniale créant une plus-value exploitable dans le respect de l'objet. Un littoral sauvage, une vallée rurale, un espace de haute montagne visuellement "pure" malgré — à cause de — l'absence de l'homme et de la végétation, des fonds marins propres, des coins de vie calme en pleine ville, les espaces d'un artisanat et d'un savoir-faire de qualité, et ceux d'une culture urbaine spécifique peuvent eux aussi structurer des espaces en impulsant une forte valeur ajoutée. On visite Damas avant toute chose pour ses souks ; la qualité de l'eau de mer est centrale à la "valeur" des îles en Méditerranée ; l'esprit des lieux du vieux Caire le rend irrésistible ; l'ensemble des patrimoines de la vieille ville de Jérusalem fait qu'elle est l'objet de convoitises innombrables... Dans le même registre, un patrimoine culturel et gastronomique se vend bien dans une société américanisée et macdonaldisée, tout comme d'autres "retours à l'authenticité" ciblés vers les déçus de la consommation de masse.

Il ressort alors que le Liban ne peut plus se contenter d'exhiber des objets anciens, aussi monumentaux et prestigieux fussent-ils. D'autres formes de patrimoine, tout aussi centrales à la constitution d'identités ou à la création de profits méritent une attention particulière, tant par le législateur que par des actions individuelles ou collectives. Le patrimoine s'offre ainsi comme une ressource-atout supplémentaire pour survivre dans l'environnement implacablement hostile de la globalisation de l'économie.